Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_26-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 13/05/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/05/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin, THOMAS Jérôme

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERNARD Anne-Laure

2026-26 – CCAF : Désignation des propriétaires de biens fonciers non bâtis

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal que Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan l'a invité à procéder à l'élection des propriétaires appelés à siéger à la Commission communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie et sur le panneau d'affichage à l'extérieur dès le 23 avril 2026 soit pendant plus de quinze jours

Se sont portés candidats, **les propriétaires de biens fonciers non bâtis** ci-après :

Mme Nathalie CHRISTIEN, M. Patrick POMME, M. Patrick ELLIAS, M. Philippe LE STRAT et M. Jean MORVANT

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

Mme Nathalie CHRISTIEN, M. Patrick POMME, M. Patrick ELLIAS, M. Philippe LE STRAT et M. Jean MORVANT

qui sont de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de la communauté européenne, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_26-DE

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre des votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

Madame Nathalie CHRISTIEN	15 voix
Monsieur Patrick POMME	15 voix
Monsieur Patrick ELLIAS	15 voix
Monsieur Philippe LE STRAT	15 voix
Monsieur Jean MORVANT	15 voix

Vu les articles L121-3 et R121-18 du code rural et de la pêche maritime,

➢ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit en tant que propriétaire de biens fonciers non bâtis sur la commune et appelé à siéger à la Commission communale d'aménagement foncier :**

Madame Nathalie CHRISTIEN membre titulaire,
Monsieur Patrick POMME membre titulaire,
Monsieur Patrick ELLIAS membre titulaire,

Monsieur Philippe LE STRAT membre suppléant,
Monsieur Jean MORVANT membre suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

La secrétaire de séance
Anne-Laure BERNARD

MAIRIE DE SEGLIEN (MORBIHAN)